

## Conseil canadien de la résidence en pharmacie (CCRP)

### Programme de résidence / CCRP

### Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts

#### Contexte

Ce processus a pour but de donner aux responsables d'un programme et aux évaluateurs l'assurance que l'évaluation sera objective en fournissant :

- une méthode de consignation, de suivi et d'entente avec les responsables des programmes en ce qui concerne les visites d'évaluation;
- un processus permettant aux responsables d'un programme de soulever des objections, sans crainte de représailles, quant à la participation de certains évaluateurs s'ils perçoivent un conflit d'intérêts;
- un processus permettant aux évaluateurs de déterminer et de déclarer tout conflit d'intérêts perçu ou réel en lien avec l'évaluation à laquelle ils sont affectés, et de régler ce type de situation;
- un système qui autorise la participation d'évaluateurs de la même province lorsque cela est jugé approprié; l'Ontario et le Québec sont des exemples actuels, mais d'autres provinces pourraient être incluses dans l'avenir.

#### Conflits d'intérêts déterminés par l'évaluateur

Les évaluateurs révisent les critères s'appliquant aux conflits d'intérêts décrits plus bas. S'ils déterminent qu'il existe un tel conflit, perçu ou réel, l'évaluateur concerné remplit la déclaration à l'Annexe A et la remet au président du CCRP. Ceci doit avoir lieu au moment où l'ébauche du calendrier des visites d'agrément est transmise au groupe des évaluateurs.

#### Conflits d'intérêts déterminés par le programme

Les responsables du programme faisant l'objet de l'évaluation révisent les critères s'appliquant aux conflits d'intérêts décrits plus bas. S'ils déterminent qu'il existe un tel conflit, le directeur du programme de résidence remplit la déclaration à l'Annexe A et la remet au président du CCRP.

#### Critères des conflits d'intérêts

- 1) L'évaluateur a effectué à cet endroit une résidence ou un programme de fellowship au cours des dix dernières années et/ou certains des praticiens occupent encore des postes de direction au sein du programme de résidence dans l'organisme.

- 2) L'évaluateur était, au cours des dix dernières années, directeur du programme, coordonnateur du programme, directeur de la pharmacie, agent de liaison de la faculté ou précepteur du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
- 3) L'évaluateur a formé, au cours des dix dernières années, le directeur du programme, le directeur de la pharmacie ou le coordonnateur du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
- 4) L'évaluateur a fourni des services de consultation au service de pharmacie, au système de santé ou à l'université (c.-à-d. au Québec) au cours des quatre dernières années.
- 5) L'évaluateur pratique ou réside dans la même région.
- 6) L'évaluateur entretient une relation d'affaires/professionnelle ou personnelle étroite avec le directeur ou le coordonnateur du programme de résidence, le directeur de la pharmacie, des résidents actuels ou des précepteurs.
- 7) L'évaluateur du CCRP travaille étroitement avec des personnes du programme faisant l'objet de l'évaluation, ou est associé à elles. Exemples de ce qui est entendu par « travailler étroitement » :
  - L'évaluateur du CCRP dirige ou coordonne un programme qui offre des stages à des résidents du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
  - L'évaluateur du CCRP est conseiller facultaire ou précepteur auprès des résidents du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
  - L'évaluateur du CCRP est membre d'un comité consultatif de programme de résidence auquel siègent des représentants du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
  - L'évaluateur du CCRP est un collègue de travail proche du directeur, du coordonnateur ou des précepteurs du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
  - L'évaluateur du CCRP est un employé d'un organisme dont les résidents effectuent des stages dans le cadre du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.

### Déclaration de conflit d'intérêts en relation avec le programme

Rempli par (v) :                      Programme        Évaluateur   

Dest. : Président du Conseil canadien de la résidence en pharmacie

Programme : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Veillez noter que j'ai/nous avons déterminé un conflit d'intérêts potentiel tel que décrit ci-bas en ce qui a trait à l'évaluation du programme de résidence de < insérer nom de l'organisme> qui sera évalué par < insérer nom des/de l'évaluateur(s)>.

Je/nous demande(ons) donc une autre affectation afin d'éviter tout conflit d'intérêts perçu ou réel.

Cocher tous les énoncés pertinents (v)	Conflits
	L'évaluateur a effectué à cet endroit une résidence ou un programme de fellowship au cours des dix dernières années et/ou certains des praticiens occupent encore des postes de direction au sein du programme de résidence dans l'organisme.
	L'évaluateur était, au cours des dix dernières années, directeur du programme, coordonnateur du programme, directeur de la pharmacie, agent de liaison de la faculté ou précepteur du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur a formé, au cours des dix dernières années, le directeur du programme, le directeur de la pharmacie ou le coordonnateur du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur a fourni des services de consultation au service de pharmacie, au système de santé ou à l'université (c.-à-d. au Québec) au cours des quatre dernières années.
	L'évaluateur pratique ou réside dans la même région.
	L'évaluateur entretient une relation d'affaires/professionnelle ou personnelle étroite avec le directeur ou le coordonnateur du programme de résidence, le directeur de la pharmacie, des résidents actuels ou des précepteurs.
	L'évaluateur du CCRP dirige ou coordonne un programme qui offre des stages à des résidents du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur du CCRP est conseiller facultaire ou précepteur auprès des résidents du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur du CCRP est membre d'un comité consultatif de programme de résidence auquel siègent des représentants du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur du CCRP est un collègue de travail proche du directeur, du coordonnateur ou des précepteurs du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	L'évaluateur du CCRP est un employé d'un organisme dont les résidents effectuent des stages dans le cadre du programme de résidence faisant l'objet de l'évaluation.
	Aucun conflit
	Autre (donner des détails)

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_